

BLEECKER®

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 15.393.600 €
Siège social : 75, avenue des Champs-Élysées – PARIS (75008)
572 920 650 RCS PARIS

Assemblée Générale Mixte du 21 Février 2008

convoquée à 9 heures, à PARIS (75014) - 83, avenue Denfert Rochereau, au rez-de-chaussée,

Modalités de participation, de mise à disposition et de consultation des documents préparatoires

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à cette Assemblée, de s'y faire représenter ou d'y voter par correspondance.

Tout actionnaire qui souhaite participer à cette Assemblée doit justifier du droit d'y participer par l'enregistrement comptable des actions à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CACEIS CORPORATE TRUST - Service Assemblées - 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 09;
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des actions dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique, et annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, tout actionnaire peut choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire,
- adresser une procuration sans indication de mandataire,
- voter par correspondance.

Une formule de vote par correspondance et de procuration sera adressée à tous les actionnaires inscrits au nominatif.

Les titulaires d'actions au porteur souhaitant utiliser la faculté de vote par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, un formulaire auprès de leur intermédiaire habilité. Cette demande doit parvenir à leur intermédiaire habilité au plus tard six jours avant la date prévue de l'Assemblée.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires parvenus à CACEIS CORPORATE TRUST - Service Assemblées - 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 09, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné de l'attestation de participation précitée.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.

Tout actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à CACEIS CORPORATE TRUST - Service Assemblées - 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 09, et lui transmet les informations nécessaires.

Les actionnaires peuvent se procurer, dans les délais légaux, les documents prévus par les dispositions des articles R 225-81 et R 225-83 du Code de commerce, par simple demande adressée à CACEIS CORPORATE TRUST - Service Assemblées - 14 rue Rouget de Lisle 92862 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX 09.

Ces documents, dont une copie sera adressée à tout actionnaire qui en fera la demande écrite adressée au siège social de la société ou à l'adresse électronique bleecker@newcap.fr, seront également tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Il est rappelé que l'Assemblée sera amenée à délibérer sur les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 août 2007 et rapport de gestion du Directoire,
- Affectation du résultat de l'exercice et distribution de dividendes,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2007,
- Approbation des conventions relevant de l'article L 225-86 et suivants du Code de commerce,
- Jetons de présence.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Augmentation du capital social d'une somme de 3.540.528 euros par incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale de chaque action,
- Réduction du capital social pour un montant de 230.440,50 euros par voie d'annulation de 12.490 actions de la Société et imputation sur le compte "Réserves indisponibles",
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs.